



LINKY NON! MERCII!

OBLIGATOIRE - FAUX !

Vous avez tout à fait le droit de refuser le Compteur LINKY chez vous que vous soyez propriétaire ou locataire . Le refus se fonde avant tout sur l'absence totale d'obligation légale en vertu de la Loi sur la transition énergétique ou le Code de l'énergie (invoqués par Enedis pour justifier le déploiement généralisé du Linky). POSE FORCÉE = INFRACTION

DES SANCTIONS EN CAS DE REFUS - FAUX !

Grâce à la mobilisation citoyenne, les sanctions initialement prévues en cas de refus (1500€ d'amende) ont été retirées du texte GRD. Refuser le compteur Linky est possible.

IMPOSÉ PAR L'EUROPE - FAUX !

L'Allemagne refuse la généralisation du compteur intelligent. Source : Lemoniteur.fr

DES ÉCONOMIES AVEC LINKY - FAUX !

- Augmentation des factures :

- Enedis «Le retour sur investissement se fera sur la réduction des consommations actuellement non facturées». Source : Brochure ERDF
- «Linky fait disjoncter le porte-monnaie». Source : L'EST Républicain

LINKY EST SANS DANGER - FAUX !

- Danger sanitaire : Le risque de cancer corrélé spécifiquement avec l'exposition aux radiofréquences émises par les smart meters était augmenté de 21 % pour une seule année de présence, tandis que le niveau d'exposition aux champs magnétiques de basse fréquence, considéré isolément, était sans incidence. Source : American Journal of Industrial Medicine, 2008.
- Danger d'incendie : Dans ses nouvelles conditions générales de vente 2015, EDF/ERDF prouve qu'il est conscient du problème en s'exonérant de toute responsabilité en cas de panne et d'incendie. Lors de l'expérimentation des compteurs Linky en France, 7 incendies ont eu lieu entre le 31 août 2010, date de son lancement par un décret du Premier ministre François Fillon, et le 1er décembre 2010. Source : RMC INFO (Bernard Lassus, le responsable Linky d'ERDF)

LINKY EST ÉCOLOGIQUE - FAUX !

- Chaque compteur Linky consomme en permanence 10 watts, et 700.000 concentrateurs (ordinateurs et antennes-relais GPRS 3G à hauteur d'homme) vont être installés dans les postes de transformation électriques. Source : ERDF
- 35 millions de compteurs électriques à la poubelle ! Source : ERDF
- Durée de vie : Ancien compteur (environ 60 ans) / Linky (Maximum 20 ans)

REFUS LÉGAL DU COMPTEUR LINKY

Art. L341-4 Code Energie ; 6-3 CGV

POSE FORCÉE = INFRACTION

Art. 226-4, 432_8 Code Pénal ; 544 Code Civil